

Affaire n°42/2096 : Soutien aux initiatives des associations - Vote de subventions.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville encourage et soutien la dynamique du tissu associatif sur son territoire, ces associations œuvrent en faveur de la population Saint Pierroise dans le domaine de l'animation, de la culture, du sport, de l'éducation.... elles contribuent à la cohésion sociale des quartiers et participent pleinement au mieux vivre ensemble.

Dans le cadre de cet accompagnement, la collectivité apporte son soutien à ces structures associatives, notamment dans la mise en œuvre d'actions en y participant financièrement.

C'est à ce titre que les associations suivantes sollicitent à la ville une subvention pour la mise en œuvre de leur action sur le territoire :

Association	Intitulé de l'action	Subvention ville (€)	Autre Subvention (€)
Fée Mazine	Mizik o'marmay	2000.00	25600.00
Ecran jeunes	Festival manga « Jap'animés »	2500.00	2000.00
Clud de Domino lé Margoz	Ter sinte Anraciné	3000.00	-
Kréé Pour l'Avenir du Peuple KREE PAP	Animations de proximité	2000.00	-
Jeune Débrouillard	Mahavel en ler	8500.00	4000.00
Association Capricorne Sud Natation	J'apprends à nager en toute sécurité	4000.00	
TOTAL		22 000.00	31 600.00

Ces projets visent à rassembler les forces vives du territoire autour d'évènements en commun et offrir la possibilité à chacun de valoriser leur savoir-faire, avec pour objectifs de :

- Créer des espaces de dialogues et d'échanges
- Permettre aux habitants de rencontrer les acteurs du quartier
- Dynamiser le quartier
- Permettre l'accès à la culture pour le plus grand nombre
- Rompre l'isolement social, favoriser la cohésion
- Lutter contre la sédentarité chez les jeunes
- Promouvoir la Santé et le Bien être
- Favoriser l'égalité d'accès à la pratique sportive

Le financement de cette opération est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire
N° 028 65748 16 RE25000073

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** les subventions proposées aux associations
- **D'APPROUVER** les conventions annexées
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

